

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISÈRE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11 + 1

### Séance du 18 décembre 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 13 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — FRANCHELLIN Jean-Claude — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s)** : PELERIN Yves — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — PARISSE Thomas

**Procuration(s)** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 082

**OBJET : GROTTES – TARIFS 2024 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023 071 DU 20 NOVEMBRE 2023**

Madame Michèle BONNIN, adjointe aux Grottes de la Balme, propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2023 071 du 20 novembre 2023 instaurant les tarifs Grottes 2024 en y ajoutant les éléments suivants :

- Les tarifs seniors, précédemment votés pour application aux visiteurs de plus de 70 ans, seront appliqués aux visiteurs dès 65 ans.
- Les tarifs « Groupes structures médico-sociales » comme suit :

<i>Groupe structures médico-sociales</i>	Tarifs
Visite autonome	9.00 € par adulte
	7.00 € par jeune
	6.00 € par enfant
	1 gratuit pour 5 personnes
	9.00 € par accompagnant supplémentaire
Visite guidée	9.00 € par adulte
	7.00 € par jeune
	6.00 € par enfant
	1 gratuit pour 5 personnes
	9.00 € par accompagnant supplémentaire

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération 2023 071 du 20 novembre 2023 relative aux Tarifs Grottes 2024 tel que présenté ci-dessus, et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à cette délibération.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

